Ecrit par le 4 novembre 2025

L'Association des maires de Vaucluse organise ses ateliers de mi-mandat





Le jeudi 22 févier aura lieu une journée d'ateliers pédagogiques à destination des maires du département à la Salle du Château d'Eau de Monteux. Un évènement qui réunira l'ensemble des maires membres de l'<u>Association des Maires de Vaucluse</u> (AMV) qui organise cet évènement en collaboration avec <u>Mairie 2000</u> et les élus du département.

Dans son objectif d'accompagner et de développer la coopération intercommunale, l'association, présidée par <u>Pierre Gonzalvez</u>, maire de L'Isle-sur-la-Sorgue, organise ces ateliers afin de faire un point global sur les actions municipales des différents élus locaux et rappeler l'importance de préparer l'avenir de leur territoire.

La journée, qui s'ouvrira par un accueil des élus par le président de l'AMV, sera centrée sur des ateliers concrets sur les sujets de la remobilisation des équipes municipales, du financement de la transition écologique, du tri dans l'espace public, de la lutte contre les déchets abandonnés et de l'analyse financière. Des thématiques qui sont au centre des enjeux de demain pour le département de Vaucluse. Ces sessions d'ateliers sont également l'occasion de créer des échanges et des rencontres entre les élus et les partenaires publics et privés qui s'engagent sur le territoire. Parmi eux, on retrouve notamment La





Poste, Orange, la MNT.

Mairie 2000, service d'assistance financière et technique qui co-organise cette manifestation, en profitera pour démontrer le savoir-faire de ses adhérents. L'AMV, quant à elle, réaffirme à travers cet évènement sa volonté de tenir son rôle de liant entre les différentes associations départementales mais aussi d'inciter les élus à participer aux formations organisées par ces associations sur leurs territoires respectifs.

Au programme de cette journée :

9h0-9h30 : Accueil des élus et ouverture par Pierre Gonzalvez, Président de l'AMV 9h30 - 11h : Atelier « Remobiliser les membres de l'équipe municipale » 11h15 - 12h45 : Ateliers au choix :

□ « Financement de la transition écologique » ;

□ « Lutte contre les déchets abandonnés et tri sur l'espace public ».

14h - 15h30: Ateliers au choix:

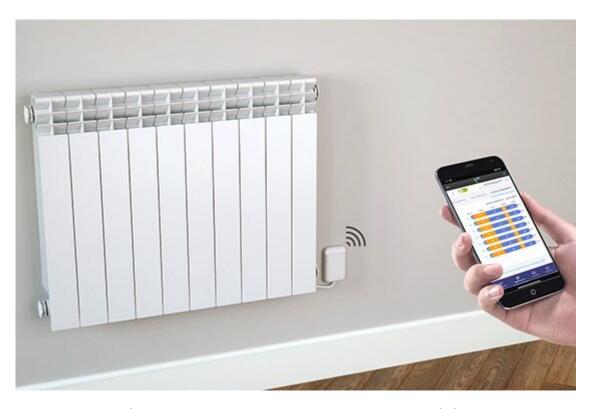
 \sqcap « Biens vacants et sans maitres ».

Les Ateliers de mi-mandat de l'Association des maires de Vaucluse. Jeudi 22 février de 9 h à 16h. Salle du Château d'Eau, 34 rue des Hortensias, Monteux. 04 90 85 43 64 contact@amv84.fr

Vaison Ventoux s'allie à Voltalis pour le déploiement d'un thermostat gratuit et écologique



Ecrit par le 4 novembre 2025



La communauté de communes <u>Vaison Ventoux</u> et la société <u>Voltalis</u> viennent de signer une convention de partenariat afin d'aider les habitants à faire face à la hausse généralisée des prix de l'énergie. C'est une première dans le Vaucluse.

« Pour faire face à l'urgence climatique et agir sur le pouvoir d'achat des ménages, nous souhaitons apporter des réponses concrètes en engageant notre territoire dans la transition écologique et énergétique », a déclaré <u>Jean-François Périlhou</u>, président de la communauté de communes Vaison Ventoux, à propos de ce partenariat entre l'intercommunalité et Voltalis.

L'objectif de cette alliance serait de proposer gratuitement à tous les habitants et professionnels du territoire chauffés à l'électrique un thermostat connecté écocitoyen dédié au chauffage. Ce thermostat leur permettrait notamment de réduire leur consommation d'énergie afin de maîtriser les coûts. « Nous sommes ravis de proposer à près de 3 500 foyers et professionnels de prendre part à l'effort national de sobriété énergétique », a ajouté <u>Mathieu Bineau</u>, directeur général de Voltalis.

Ce dispositif gratuit permettrait aux consommateurs d'atteindre jusqu'à 15% d'économies d'énergie, mais aussi de réduire les émissions de CO2 du logement jusqu'à 70%. Le déploiement a commencé ce lundi 5 février. Pour solliciter l'installation de ce dispositif, il faut contacter Voltalis au 04 56 60 87 47 ou envoyer un mail à l'adresse vaisonventoux@voltalis.com.



Ecrit par le 4 novembre 2025



Augustin Chazot, responsable des partenariats Voltalis Région Auvergne Rhône-Alpes, et Gérard Raineri, vice-président de l'intercommunalité en charge de la communication. DR

V.A.

Les Sorgues du Comtat roulent en bus électriques et 100% biocarburant





Ecrit par le 4 novembre 2025

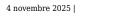


Ce jeudi 1^{er} février, la communauté d'agglomération <u>Les Sorgues du Comtat</u> a lancé ses premiers bus électriques et un bus 100% biocarburant sur son réseau de transport 'Sorg'en bus' sur le Parvis Jean-Paul II à Sorgues. Cette mise en service de bus plus respectueux de l'environnement s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial piloté par l'Agglomération.

En mai 2023, la communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat a invité les usagers du réseau de transport 'Sorg'en bus' à tester un bus à hydrogène en phase de test et mis à disposition par la société Solaris afin de recueillir leurs avis et d'envisager une flotte 100% propre.

Lire également : 'Les Sorgues du Comtat en route pour une flotte de bus 100% propre'

Moins d'un an après, ce n'est pas un, mais trois nouveaux bus d'une capacité de 65 passagers chacun qui s'ajoutent officiellement au réseau de transport. Ainsi, sur les cinq véhicules utilisés pour l'exploitation du réseau depuis le 1^{er} janvier dernier, deux sont neufs et électriques (zéro émission), et un est également neuf et fonctionne au carburant propre HVO (faible émission) et à la norme Euro 6, équipé de





filtres à particules. Les bus électriques ont une autonomie comprise entre 180 à 250 km et demande un temps de recherche maximal de six heures.

Une meilleure qualité de l'air et de vie

L'arrivée de ces nouveaux bus sont une aubaines pour les habitants de l'Agglomération qui bénéficieront d'une meilleure qualité de l'air, mais aussi d'une meilleure qualité de vie. Les bus électriques n'émettent aucun gaz à effet de serre ni polluant atmosphérique ou particules fines et leur fabrication présente un bilan carbone à un niveau très bas de pollution.

« Ces deux véhicules neufs sont plus silencieux et n'émettent pas de CO2 lors de leur circulation », explique Jérôme Mouret, président de la société <u>Voyages Arnaud</u>, gestionnaire du réseau 'Sorg'en bus'. Outre l'aspect écologique, les bus présentent un meilleur confort pour les usagers. Ils sont également dotés de rampes électriques d'accès pour les personnes à mobilité réduite.



©Les Sorgues du Comtat

Une communauté d'agglomération engagée dans la transition écologique



La mise en service de ces nouveaux bus s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial piloté par Les Sorgues du Comtat, qui sont engagées depuis plusieurs années dans la transition écologique du territoire.

Le marché public qui lie la communauté d'agglomération à l'entreprise Voyages Arnaud prévoit le renouvellement de bus ainsi que le déploiement de nouveaux véhicules électriques afin de poursuivre les efforts engagés en faveur des mobilités durables. Les Sorgues du Comtat souhaitent construire une agglomération résiliente au changement climatique, améliorant la qualité de l'air pour tous et réduisant l'impact environnemental de la mobilité et des transports.

Sorg'en bus en chiffres

Créé en 2011

143 534 voyages par an

144 200 km effectués par an

3 lignes urbaines fonctionnant du lundi au samedi

1 ligne le dimanche et jours fériés

2 lignes adaptées aux horaires scolaires

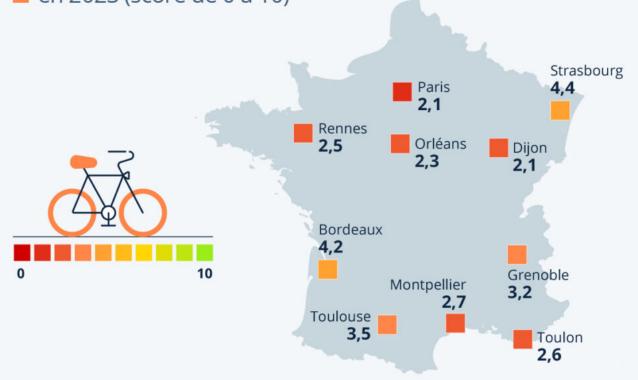
1 navette de transport à la demande le mardi et jeudi pour les +65 ans sur réservation au 04 90 63 01 82.

Quelles sont les métropoles les plus cyclables de France ?



Les métropoles les plus cyclables

Évaluation du niveau de cyclabilité des métropoles de France en 2023 (score de 0 à 10)*



* Basée sur l'analyse de la proportion de parcours cyclable d'une sélection d'itinéraires majeurs dans les 22 métropoles françaises. Réalisée à partir des données d'OpenStreetMap de novembre 2023. La carte présente le top 10.











Alors que la transition écologique est plus que jamais un sujet d'actualité, de nombreux citoyens ont déjà modifié leurs usages, notamment en ce qui concerne les déplacements. Bien que la part du vélo dans les trajets quotidiens en France reste encore assez faible (couramment utilisé par 12 % des adultes), ce mode de transport séduit de plus en plus d'habitants en ville et nombre de communes ont décidé d'aménager des pistes cyclables ou de repenser la voirie pour permettre aux cyclistes de circuler à



moindres risques. Depuis l'année dernière, plusieurs grands plans vélos ont ainsi fleuri dans les métropoles françaises. C'est dans ce contexte que nous nous sommes penchés sur l'indice de cyclabilité des métropoles publié par l'initiative citoyenne <u>Villes.plus</u>. Les territoires étudiés regroupent environ 40 % de la population française et sont les épicentres de l'utilisation du vélo au quotidien en France.

Les scores obtenus dans l'étude, dont la dernière édition se base sur les données d'OpenStreetMap extraites en novembre 2023, rendent compte plus précisément de la proportion de parcours cyclable d'une sélection d'itinéraires importants dans chacune des 22 métropoles de France. Comme le note l'auteur de l'analyse, « ces scores sont étroitement liés à la définition retenue pour qualifier de cyclable un itinéraire ». Ainsi, il est précisé que l'évaluation porte sur la présence de l'un ou l'autre des aménagements suivants : voie destinée aux vélos et séparée physiquement des voitures, vélorue à vitesse réduite où les cyclistes ont priorité sur les automobilistes, chemin partagé piéton/vélo, voie suffisamment large pour une cohabitation sans gêne (rue piétonne), ou voie dotée d'un marquage au sol de séparation piéton/vélo.

Comme le met en avant notre carte, si l'on se base sur les critères cités plus haut, quatre métropoles françaises semblent sortir du lot en matière d'aménagements pour la sécurité et le confort des cyclistes. L'Eurométropole de Strasbourg arrive en tête du classement, avec un score de 4,4/10 en novembre 2023, suivie de la métropole de Bordeaux (4,2/10), puis de celles de Toulouse (3,5/10) et Grenoble (3,2/10). À titre de comparaison, et notamment afin de pouvoir juger de la sévérité des scores obtenus par les métropoles françaises (qui regroupent plusieurs communes), la <u>capitale mondiale du vélo</u>, Amsterdam, obtient un score de 7,5/10 en appliquant la même méthodologie.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Sénat : la mission d'information sur le bâti scolaire en visite à Châteauneuf-de-Gadagne



Ecrit par le 4 novembre 2025



Lundi 5 mai, le Sénateur Jean-Baptiste Blanc et ses collègues de la mission sénatoriale d'information sur le bâti scolaire étaient en visite à l'école P. Goujon de Châteauneuf-de-Gadagne.

Face au réchauffement climatique, la rénovation du bâti scolaire est un enjeu majeur alors que 12M d'élèves sont accueillis chaque année dans les écoles, collèges et lycées. En février dernier, le Sénat a créé une mission d'information sur ce sujet à laquelle appartient le Sénateur Jean-Baptiste Blanc.

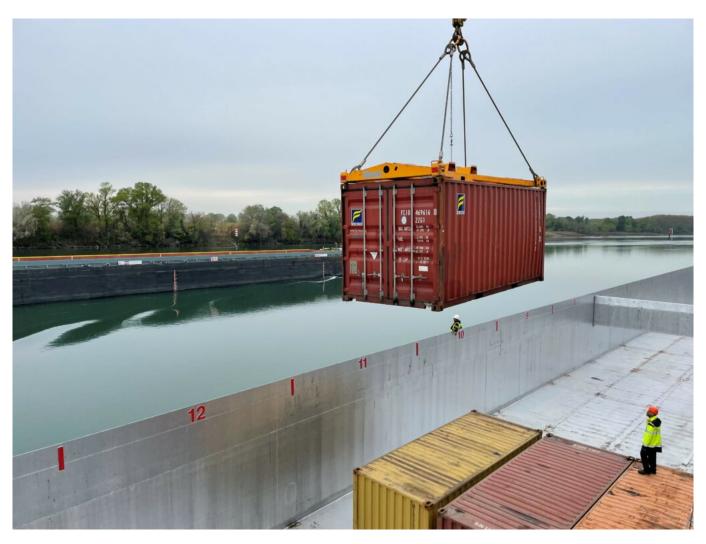
Cette mission a pour objectif d'identifier les difficultés rencontrées par les décideurs locaux dans leurs démarches et de mettre en lumière les bonnes pratiques à initier dans le domaine de la transition écologique. C'est dans ce cadre que le Président de la mission, le Sénateur Jean-Marc Mizzon et la Rapporteuse, la Sénatrice Nadège Havent sont venus visiter le groupe scolaire P. Goujon de Châteauneuf-de-Gadagne.

Cette école a été rénovée après qu'un audit énergétique ait été réalisé déterminant les axes d'amélioration à apporter afin de favoriser les économies d'énergie et d'améliorer le confort des élèves, des enseignants et du personnel. Ces travaux ont permis d'isoler la toiture et les murs par l'extérieur, de changer les menuiseries, d'ajouter des protections solaires et de la végétation. Une rénovation que le Sénateur Jean-Baptiste Blanc a tenu à mettre en lumière.

J.R.



Arles : la 1re édition de l'Open GreenTech se concentrera sur la transition énergétique et la supply chain



La <u>French Tech Grande Provence</u> et <u>la Bergerie</u> ont collaboré afin de créer le premier rendezvous professionnel Green Tech à Arles : Open GreenTech. La première édition de ce nouveau rendez-vous innovation (prévue initialement le 25 avril) aura lieu mercredi 21 juin et mettra



l'accent sur la transition énergétique et la supply chain.

Avec le soutien de la <u>French Tech</u>, en partenariat avec <u>B2PWeb</u>, les CCI Pays d'Arles et <u>CCI Vaucluse</u>, <u>Capenergies</u>, le <u>Pôle SCS</u>, la <u>French Tech Aix-Marseille</u>, la <u>French Tech Côte d'Azur</u> et la <u>French Tech Toulon</u>, la première édition d'Open GreenTech a pour but de s'interroger sur la part de l'innovation dans la logistique dans une époque où la transition énergétique et écologique sont primordiales.

Durant toute une journée, les acteurs privés et publics de la logistique et de l'énergie se réuniront pour échanger, réfléchir et découvrir les solutions innovantes en prototypage, test, homologation ou en fonctionnement.

Au programme de cette première édition, qui aura lieu mercredi 21 juin, à la CCI Pays d'Arles, de 9h à 17h : trois tables rondes, une keynote, un espace d'exposition et un temps de rencontres.



Inscription en cliquant ici.

Enedis officialise son accompagnement de la Tour d'Aigues lors du salon des maires de

Ecrit par le 4 novembre 2025

Paris



Dans le cadre du salon des maires, qui s'est déroulé les 22, 23 et 24 novembre à Paris, <u>Sébastien Quiminal</u>, directeur d'<u>Enedis</u> dans le Vaucluse, et <u>Jean-François Lovisolo</u>, maire de la Tour d'Aigues, député de Vaucluse et vice-président de l'association des maires de Vaucluse (<u>AMV</u>), ont signé une convention sur la thématique de la transition écologique et en appui du dispositif « <u>petites villes de demain</u> ».

C'est un partenariat sur mesure qui va voir le jour, avec la signature de cette convention, conçue pour accompagner de façon durable la commune de la Tour d'Aigues sur la base de projets structurants. Une collaboration qui marque la volonté d'<u>Enedis</u> de soutenir et d'accompagner les collectivités dans leurs objectifs liés à la transition écologique pour plus de sobriété.

Cette convention vise, sur une durée de 3 ans, à favoriser le développement de la transition écologique. En effet, énergie et territoires sont plus que jamais au cœur des ambitions et des projets que portent les élus. De son côté, le réseau d'électricité s'adapte et les équipes Enedis innovent pour préserver un environnement de qualité aux habitants. Enedis a proposé à la commune de la Tour d'Aigues de l'accompagner dans ses projets et plus particulièrement dans les actions qu'elle porte dans le cadre du programme « petites villes de demain ».



Ce programme répond à plusieurs objectifs : partir des territoires et de leur projet pour apporter une réponse sur mesure, mobiliser davantage de moyens et rechercher des formes nouvelles d'intervention. Cette collaboration entre Enedis et la ville de la Tour d'Aigues est articulée autour de trois grandes thématiques :

- Une meilleure connaissance des consommations électriques du territoire pour mieux consommer et cibler les programmes d'action sur les zones les plus énergivores en évaluant leur efficacité ;
- La maîtrise de l'énergie dans le cadre des programmes de réhabilitation et d'aménagement urbain : pour connaître et analyser les consommations électriques du patrimoine communal, détecter les anomalies de fonctionnement de l'éclairage public grâce au compteur communicant depuis le site « mon éclairage public », pour accompagner le développement de l'autoconsommation (consommateurs, producteurs, autoconsommation collective...);
- Le développement de l'accessibilité et de la mobilité pour accompagner le déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques, facilitant ainsi le passage des véhicules thermiques vers des transports individuels ou collectifs moins polluants.
- « La collectivité aura ainsi la possibilité de maîtriser ses consommations et cibler les zones les plus énergivores » explique <u>Sébastien Quiminal</u>, soucieux d'accompagner la ville dans la mise en œuvre de projets de réhabilitation et d'aménagement urbain. « La commune s'est inscrite dans une démarche de revitalisation du territoire, après avoir obtenu le label 'Petites villes de demain'. Il s'agit d'une aide à la décision qui permet de prioriser nos actions. Nous avons trouvé avec Enedis, un partenaire engagé pour accompagner nos projets innovants qui visent un double enjeu : d'une part, la modernisation des infrastructures communales et d'autre part, mettre en place des solutions environnementales durables », poursuit <u>Jean-François Lovisolo</u>.

J.R.

Veolia : face aux pénuries d'eau, quelles solutions ?





Ecrit par le 4 novembre 2025



<u>Veolia</u> vient d'organiser une table-ronde sur le thème « face aux pénuries d'eau, quelles solutions ? ». Ce rendez-vous s'inscrit dans une série des discussions sur les thématiques du climat, de la transition énergétique et de la relance verte.

Prendre conscience des enjeux climatiques pour y faire face est une priorité. Dans ce contexte, <u>Veolia</u> organise une série de matinales sur les thématiques du climat, de la transition énergétique et de la relance verte. Ces rendez-vous, à destination des élus et des institutionnels, prennent la forme de tablerondes dans lesquelles interviennent différents experts. L'objectif : contribuer à la prise de conscience et à l'émergence de solutions adaptées localement.

Ainsi, vendredi 14 octobre, une table-ronde était organisée sur le thème « face aux pénuries d'eau, quelles solutions ? », à l'espace co-working <u>Cowool</u> d'Avignon.

Un état des lieux de la situation

Quelles seront les conséquences concrètes du réchauffement climatique dans la région d'ici quelques



années ? C'est sur cette interrogation que la table-ronde a commencée. Toutes les situations ont été présentées, des plus optimistes aux plus pessimistes.

Si l'on suit l'hypothèse la plus pessimiste, « nous pourrions avoir 20 jours de canicule supplémentaires par an, avant 2041 » explique <u>Géraud Gamby</u>, chef de projet valorisation de l'eau chez Veolia, « le débit moyen des cours d'eau pourrait diminuer de 36%, tout comme le remplissage des nappes phréatiques ». La diminution du débit des cours d'eau de la région, notamment dans La Durance, aurait de lourdes conséquences, en particulier sur le milieu agricole.

« 80% de la ressource utilisée en irrigation dans le Vaucluse vient du bassin de la Durance » poursuit <u>Georgia Lambertin</u>, présidente de la <u>chambre d'agriculture du Vaucluse</u>, « le reste vient des forages de nappe et de certains affluents du Rhône ». La présidente de la chambre responsable de l'accompagnement des agriculteurs continue « les agriculteurs ont conscience du changement climatique. Avant, ils leur arrivaient un aléa tous les 4-5 ans. Aujourd'hui, ils leur arrivent 4-5 aléas tous les ans ».

L'eau est indispensable aux agriculteurs. « S'il n'y a plus d'eau verte, il n'y a plus de nourriture », explique <u>Nicolas Roche</u>, professeur à Aix-Marseille Université et membre du groupe régional d'experts sur le climat en Paca (<u>GREC Sud</u>). L'eau verte est celle issue des précipitations qui est absorbée par les végétaux. En Vaucluse, elle représente 62% des eaux. Les 38% restants constituent l'eau bleue, c'est-àdire l'eau qui s'écoule dans les cours d'eau jusqu'à la mer et qui est utilisée pour les usages domestiques.

Alors, face à ces constats, quelles solutions mettre en place pour préserver l'eau?

Ecart moyen du nombre de jours/an de vagues de chaleur estivales sur l'EPCI entre 1976/2005 et 2041/2070 © Veolia

Quelles solutions pour mieux préserver la ressource ?

Pour Nicolas Roche, « il faut arrêter de faire de la compétition entre les usages de l'eau. Il faut penser les usages les uns à la suite des autres et apporter des solutions spécifiques à chaque territoire. Pour cela, il faut des décisions politiques ». Même constat du côté de Georgia Lambertin, « si on veut avancer, nous sommes obligés de travailler en partenariat et de nous faire entendre par les administrations ».

« Il faut arrêter de faire de la compétition entre les usages de l'eau. »

Nicolas Roche

<u>Julien Baroni</u>, co-fondateur de <u>DV2E</u>, société d'études et de services dans les domaines de l'eau, du déchet et des sols pour l'agriculture, partage l'idée de penser les usages de l'eau les uns à la suite des autres. « Nous recyclons le verre depuis les années 50 et pas l'eau. Il va falloir changer de paradigme »



ajoute-t-il. Même si le recyclage n'est pas la solution miracle, il constitue une première étape, celle de l'économie, « si nous recyclons 1 litre d'eau deux fois, cela représente 2 litres d'économisé ».

L'utilisation des eaux non-conventionnelles, c'est-à-dire l'eau de mer, l'eau de pluie, les eaux usées traitées, est également une hypothèse évoquée par le co-fondateur de DV2E, « on pourrait imaginer disposer de deux robinets : un pour l'eau potable et l'autre pour l'eau non-conventionnelle. Pour cela, il faut repenser les aménagements ».

Pour Géraud Gamby, l'économie de l'eau passe avant tout par une diminution des consommations et des pertes de réseaux. « Il faut aller vers la sobriété. Chacun doit fournir des efforts. Les agriculteurs et les entreprises font des efforts, c'est maintenant au tour des particuliers. Ils sont les plus gros consommateurs d'eau. Il faut les sensibiliser et faire des économies qui ne se remarquent pas, par exemple en réduisant la pression des robinets » a-t-il déclaré.

Pour mettre en place ces solutions, il faut des lois adaptées, mais quand est-il?

La réglementation, contrainte ou levier?

« La réglementation concernant le recyclage de l'eau est en train d'évoluer » explique Julien Baroni. Aujourd'hui, il est possible de réutiliser les eaux non conventionnelles, comme les eaux usées traitées provenant des stations d'épuration. La réutilisation des eaux usées traitées (REUT) constitue une alternative à l'utilisation des eaux conventionnelles.

En France, le retraitement et la réutilisation des eaux usées traitées sont encadrés par deux arrêtés ministériels de 2010 et 2014. Cette réglementation définit quatre catégories d'eau (A, B, C, D), leurs critères de qualité et les usages autorisés et interdits. S'ajoute à la réglementation française, le règlement européen, plus souple.

Pour Georgia Lambertin, la réglementation actuelle est contraignante, mais permet aux acteurs territoriaux de mieux connaître leurs usages en effectuant eux-mêmes la régulation de la ressource. Cette réglementation permet ainsi de mieux anticiper les besoins.

« Certaines chambres d'agriculture deviennent des organismes uniques de gestion collective » explique-telle. Un organisme unique de gestion collective (OUGC) est une structure en charge de la gestion et de la répartition des volumes d'eau prélevés à usages agricoles pour l'ensemble des irrigants d'un bassin.

La chambre agricole du Vaucluse est en charge des bassins versants interdépartementaux du Lez Provençal, du Lauzon, de l'Aygues/Eygues provençale, de l'Ouvèze provençale, de la Nesque et du Cavalon/Coulon. Grâce à cette réglementation, la chambre agricole du Vaucluse peut anticiper les besoins de chaque agriculteur.

Pour Nicolas Roche, la réglementation doit aller plus loin, « il faut d'abord mettre un cadre avant d'apporter des solutions ».



Ecrit par le 4 novembre 2025



« La qualité de l'eau est le premier facteur d'amélioration de la santé » Nicolas Roche © L'Echo du mardi – Jérôme Renaud

Avancer concrètement

Ainsi, dans l'immédiat, quelles sont les actions à mettre en œuvre pour avancer concrètement ? Pour Georgia Lambertin, « il faut changer de type de culture, avoir une production moins demandeuse en eau, sans aller vers une production sèche ». Le plus important reste pour elle de « maintenir l'agriculture face au changement climatique pour limiter la hausse de température et conserver notre souveraineté alimentaire ».

 $\mbox{\ensuremath{\mbox{\scriptsize w}}}$ il faut changer de type de culture, avoir une production moins demandeuse en eau, sans aller vers une production sèche $\mbox{\ensuremath{\mbox{\tiny w}}}$

Georgia Lambertin





Du côté de Julien Baroni, la solution passe par la réutilisation des eaux usées traitées (REUT), « il faut mettre en place un projet de recyclage de l'eau, viable techniquement et acceptable financièrement ».

Même constat du côté de Nicolas Roche. Le membre du GREC Sud propose même d'aller plus loin avec la mise en place d'un système de mesure pour connaître l'état de la ressource, « on est capable de mesurer l'électricité utilisée, le carburant également, mais pas l'eau. On pourrait mettre en place un système de pompe électrique afin de mesurer notre consommation ».

« Il n'existe pas de solution miracle, mais beaucoup de solutions existent déjà », selon Géraud Gamby. Pour le chef de projet valorisation de l'eau de Veolia, quatre actions concrètes peuvent être mises en place dès maintenant :

- Bien piloter la ressource eau : en la préservant, en connaissant sa consommation, en réduisant le débit.
- Optimiser le service : éviter les fuites sur le réseau, optimiser les industries et les services des collectivités.
- Réduire les consommations : apporter juste ce dont la plante a besoin (en agriculture), aller vers une sobriété des particuliers et des industries.
- REUT: utiliser des eaux alternatives.

Si <u>Lucien Stanzione</u>, sénateur de Vaucluse, partage l'idée selon laquelle il n'existe pas de solution miracle, l'élu socialiste reste cependant attaché à une gestion publique de l'eau. Il se déclare même favorable à la création d'une structure publique qui regrouperait toutes les problématiques autour de la question de l'eau.



Ecrit par le 4 novembre 2025



Pour Lucien Stanzione, « il faut être vigilant à ce que l'agriculture ne soit pas impactée par les pénuries d'eau » © L'Echo du mardi – Laurent Garcia

En fin de compte, la difficulté est de combiner les technologies et de ne pas travailler sur un seul levier. Quoi qu'il en soit, pour être efficace, les réponses et solutions face aux pénuries d'eau doivent être collectives.

J.R.



Carpentras obtient le label « Territoire durable, une COP d'avance »



La ville de Carpentras vient d'obtenir le label « Territoire durable, une COP d'avance » (niveau 2), pour une période de trois ans (2022-2024). Une belle distinction pour la municipalité qui depuis plusieurs années est engagée dans une démarche globale de développement durable.

Piétonnisation progressive du centre-ville, augmentation de la part du végétal dans les rues et sur les places, réduction de l'étalement urbain au profit de la rénovation du bâti ancien dégradé, amplification des actions de sensibilisation au développement durable, augmentation du bio dans la restauration scolaire ; Toutes ces initiatives traduisent la volonté de la ville de mettre le développement durable au



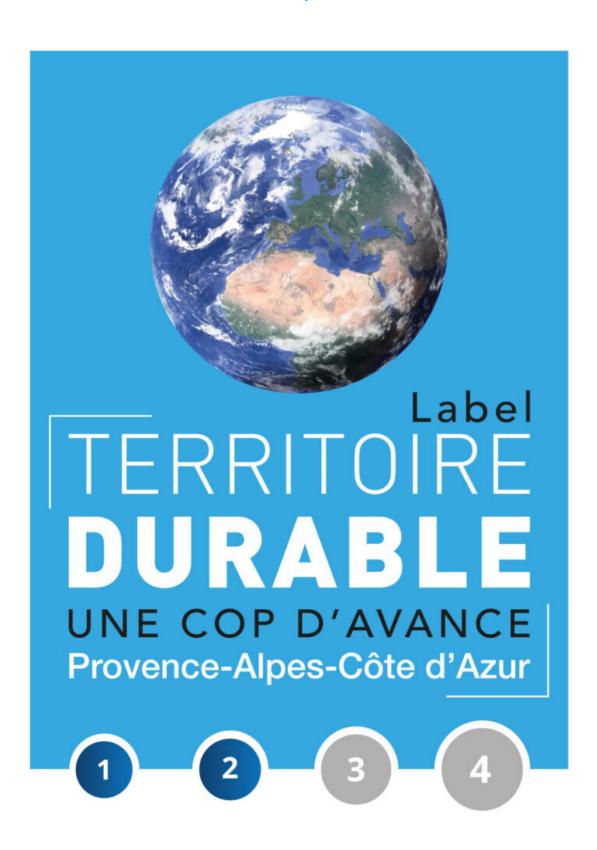
cœur de son action.

Le label régional « Territoire durable, une COP d'avance » vient ainsi récompenser l'ensemble des actions menées en faveur de la transition énergétique et écologique.

Animé par l'agence régionale pour la biodiversité et l'environnement (<u>ARBE</u>) et piloté par l'état (DREAL) et la région Sud, le label devra être renouvelé en 2024 avec l'objectif pour la ville d'atteindre le niveau supérieur.



Ecrit par le 4 novembre 2025







Pour le moment, aucune collectivité n'a encore atteint le niveau 4 $\ \$ DR J.R.